

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Lundi, le 7 juin 2021, se tient à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

146-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 7 JUIN 2021.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 3 mai 2021.

3.2 Séance spéciale du 17 mai 2021, 19 h 30.

3.3 Séance spéciale du 31 mai 2021, 19 h 30.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

4.1 Rapport du maire.

4.2 Vente du lot 5 912 289 – Autorisation de signatures.

4.3 Adoption du Règlement 511 – Modification – Gestion contractuelle.

4.4 Départ de certains employés – Motions de remerciements.

4.5 Lot 6 318 349 – Mainlevée – Autorisation de signature.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 Équipements – Nouveau camion-citerne.

5.2 Appel de candidatures – Pompiers.

6.0 TRANSPORT ROUTIER :

- 6.1 Entretien des chemins d'hiver – Secteur alpin.
- 6.2 Entretien des chemins d'hiver – Secteurs urbain, rural et de villégiature – Appel d'offres public.

7.0 HYGIÈNE DU MILIEU :

- 7.1 Achat de bacs de récupération.
- 7.2 Programmation TECQ – Modification.
- 7.3 Aqueduc – 8^e chemin du lac Clair.

8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :

- 8.1 Demandes de dérogation mineure:
 - 8.1.1 Positions finales:
 - 8.1.1.1 M. Serge Ramsay – 42, rue de Méribel (Retrait);
 - 8.1.1.2 M. Richard Bernier – 220, rue de Banff.

9.0 LOISIRS ET CULTURE :

- 9.1 Fonds de soutien aux initiatives environnementales – Ligne Micoua.

10.0 CORRESPONDANCE.

11.0 AFFAIRES NOUVELLES :

- 11.1 _____
- 11.2 _____
- 11.3 _____

12.0 COMITÉS:

- 12.1 _____
- 12.2 _____
- 12.3 _____

13.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

147-2021 **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

148-2021 **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2021, 19 h 30.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

149-2021 **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 31 mai 2021, 19 h 30.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 31 mai 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Rapport du maire.

Mme le maire Catherine Morissette procède au dépôt du rapport du maire 2020 tel que ci-bas:

***MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU
RAPPORT DU MAIRE – EXERCICE FINANCIER 2020***



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors de la séance ordinaire tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du Rapport financier et du Rapport du vérificateur externe de l'année précédente.

L'année 2020 s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses à des fins fiscales de 809 045 \$. Ce montant porte le surplus libre accumulé au 31 décembre 2020 à 941 783 \$. Comme la municipalité a approprié à son exercice financier 2021 430 000 \$ de ce surplus, le surplus libre disponible est de 511 783 \$.

La dette de la Municipalité au début de l'année 2020 était de 8 542 780 \$. À cette dette a été ajouté un emprunt au montant de 44 379 \$ et soustraits des remboursements et subventions de 1 839 390 \$, laissant ainsi une dette au 31 décembre 2020 de 6 747 769 \$.

L'ensemble des opérations comptables de la Municipalité a été soumis à la vérification externe de la firme Mallette et aucune restriction n'a été émise suite à leurs travaux relativement à l'année financière se terminant le 31 décembre 2020.

En résumé, la Municipalité est en excellente santé financière et continuera à mettre à niveau l'ensemble de ses infrastructures, à promouvoir son potentiel récréotouristique quatre saisons, et à stimuler l'activité économique dans son milieu tout en maintenant un des taux global de taxation les plus bas, compte tenu de la très grande palette et qualité de services offerts aux citoyens.

Très peu de municipalités peuvent se vanter d'avoir autant investis pendant ces 10 dernières années en gardant le même taux de taxes. Soyons fiers de notre gestion et continuons d'être efficaces.

Catherine Morissette, Maire
Le 7 juin 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU
Réel vérifié au 31 décembre 2020 – Résultats de fonctionnement

	BUDGET 2020	CUMULATIF AU 31/12/2020
REVENUS :		
➤ Taxes	3 361 819	3 409 200
➤ Paiement tenant lieu de taxes	3 196 813	3 196 492
➤ Autres recettes de sources locales	621 128	958 227
➤ Transferts	61 769	355 295
TOTAL DES REVENUS :	7 241 529	7 919 214
DÉPENSES :		
➤ Administration générale	1 223 377	1 213 038
➤ Sécurité publique	938 664	1 002 810
➤ Transport	1 403 513	1 786 351
➤ Hygiène du milieu	1 103 232	1 447 893
➤ Urbanisme et mise en valeur du territoire	171 558	168 141
➤ Loisirs et culture	991 681	1 126 359
➤ Frais de financement	172 640	170 733
TOTAL DES DÉPENSES :	6 004 665	6 915 325
IMMOBILISATIONS:		
➤ Amortissement	-	1 005 083
FINANCEMENT:		
➤ Remboursement de capital	1 703 090	1 680 747
AFFECTATIONS :		
➤ Activités d'investissement	425 000	404 829
➤ Appropriations de fonds	- 891 226	- 885 649

TOTAL DES AJUSTEMENTS FISCAUX :	1 236 864	194 844
TOTAL DES DÉPENSES ET DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT FISCAUX :	7 241 529	7 110 169
RÉSULTAT NET: (DÉFICIT) À des fins fiscales	0	809 045

150-2021

Vente du lot 5 912 289 – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente du lot 5 912 289 d'une superficie de 190 m² au prix unitaire de 12.46\$/m² situé derrière le 342, boulevard Desgagné, soit approximativement 2 367 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

151-2021

Adoption du Règlement 511 – Modification – Gestion contractuelle.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le Règlement 511 ayant pour objet de modifier le Règlement 498 sur la gestion contractuelle, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 511

Ayant pour objet de modifier le Règlement 498 sur la gestion contractuelle.

CONSIDÉRANT

que le Règlement 498 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé "C.M.");

CONSIDÉRANT que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance spéciale du 17 mai 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le Règlement 511 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

L'article 3 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 3

Le Règlement 498 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant:

10.5 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 11.1 et 11.2 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 7^e jour du mois de juin 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

LE MAIRE,

CATHERINE MORISSETTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,

DANIEL HUDON

Départ de certains employés – Motion de remerciements.

Mme le maire Catherine Morissette présente, en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de remerciements à l'intention des personnes suivantes qui ont servi pendant plusieurs années la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau aux services des incendies et leur souhaite du succès dans leurs projets futurs :

- M. Steeven Tremblay, pompier
- M. Pierre-Luc Migneault, pompier
- M. Alexandre Lévesque, pompier
- M. Patrick Béchard, pompier

Départ – Mme Caroline Boies – Motion de remerciements.

Mme le maire Catherine Morissette présente, en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de remerciements à l'intention de Mme Caroline Boies qui a servi pendant plusieurs années la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau en tant qu'agente de développement et commis administrative et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

152-2021

Lot 6 318 349 - Mainlevée – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau donne mainlevée relativement à l'acte de vente du lot 6 318 349 à la Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay; et que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

153-2021

Équipements – Nouveau camion-citerne.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'achat d'équipements pour le nouveau camion-citerne tel que proposé par la soumission de L'Arsenal au coût de 7 082,46 \$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

154-2021

Appel de candidatures – Pompiers.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à un appel de candidatures pour combler notre équipe de pompiers du service incendie suite au départ de 4 pompiers. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

155-2020

Entretien des chemins d'hiver – Secteur alpin.

CONSIDÉRANT la résolution 242-2019 par laquelle un contrat d'entretien d'hiver était accordé pour la saison 2019-2020 à Valineige SA suite à un appel d'offres public, avec possibilité de renouvellement pour 2 saisons d'hiver supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'après analyse et évaluation, la Municipalité souhaite renouveler ce contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur alpin pour la saison 2021-2022.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe *Valineige S.A.* qu'elle renouvelle son contrat d'entretien d'hiver de chemins pour la saison 2021-2022 au taux préalablement soumis de :

- Valineige 19 899,16\$/km X 8.6 km = 171 132,77 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

156-2021

Entretien des chemins d'hiver – Secteurs urbain, rural et de villégiature – Appel d'offres public.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, à procéder pour et au nom de la Municipalité, à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins pour les secteurs urbain, ruraux et de villégiature sur une distance de 113.55 km pour les 2 prochaines saisons d'hiver (2021-2022 et 2022-2023) et qu'une clause soit ajoutée au devis mentionnant qu'advenant que les soumissions excède 1 million, une attestation d'inscription à l'Autorité des Marchés publics devra être jointe à la soumission. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

157-2021

Achat de bacs de récupération.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à procéder à l'achat de 100 bacs de récupération via la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

158-2021

Programmation TECQ – Modification.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la résolution 48-2020 par laquelle la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptait la programmation TECQ 2019-2023 prévoyant:

➤ Connaissance des infrastructures	40 409 \$
➤ Renouvellement de conduite	350 000 \$
	<u>390 409 \$</u>

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de porter le volet "Renouvellement de conduite" au montant de 490 000 \$.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau:

- abroge sa résolution 48-2020;
- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation:

○ Connaissance infrastructure	40 409 \$
○ Renouvellement de conduites	490 000 \$
	<u>530 409 \$</u>

- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

159-2021

Aqueduc – 8^e chemin du lac Clair.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau entreprenne les travaux de prolongation du réseau d'aqueduc dans le 8^e chemin du lac Clair pour permettre de desservir le 620, 8^e chemin du lac Clair aux coûts approximatifs de 3 100 \$ (taxes incluses), dont 50 % des coûts réels devront être assumés par le propriétaire du 620, 8^e chemin du lac Clair. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

160-2021

Demande de dérogation mineure – M. Richard Bernier – 220, rue de Banff – Position finale – 7590-42-1459-0220.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 19 avril 2021 de M. Richard Bernier, du 220, rue de Banff, visant à régulariser :

- l'empiètement du bâtiment principal de .38 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres prévue au règlement.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 11-2021 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 123-2021 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Richard Bernier, du 220, rue de Banff, en régularisant l'empiètement du bâtiment principal de .38 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres prévue au règlement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

161-2021

Fonds de soutien aux initiatives environnementales – Ligne Micoua.

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien aux initiatives environnementales créé grâce à la contribution de 31 333 \$ reçue d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de la ligne Micoua sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les différents projets soumis par la population et le Comité, soit:

- Maison des jeunes Alaxion/Loisirs extérieurs
- Comité de développement durable de Falardeau/Forêt nourricière
- Association des propriétaires du lac Clair/Installation d'un lave bateaux au camping Oasis
- Chevaliers de Colomb/Éclairage, eau chaude et peinture de la salle
- Étude de potentiel archéologique
- Club Quad/Travaux d'amélioration des sentiers de VTT (Lacs Emmurillé et Lamothe)
- Association du lac Sébastien /Bande riveraine
- Association du Bras-du-Nord/Amélioration du chemin d'accès

CONSIDÉRANT les critères d'admissibilité d'Hydro-Québec.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les projets suivants soient et sont retenus :

- Maison des jeunes Alaxion/Loisirs extérieurs:
Travaux d'aménagement extérieurs (serre – coin feu – foyer extérieur – aménagement paysagé) 5 200 \$

- Comité de développement durable de Falardeau:
Création d'une forêt nourricière à proximité du
Domaine des Pins 5 200 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 29 avril 2021, Mme Magaly Lavoie, directrice par intérim au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, informant la Municipalité que le Règlement 501 a été approuvé.
- 2) Le 6 mai 2021, l'Association des 1^{er} et 2^e chemins du lac Clair, faisant parvenir à la Municipalité copie d'une correspondance adressée à Mme Huguette Dionne et M. Claude Gauthier, relative au passage éventuel du réseau d'aqueduc dans le chemin des 1^{er} et 2^e chemins du lac Clair.
- 3) Le 11 mai 2021, Mme Jessica Lamontagne, demandant à la Municipalité, l'installation d'un dos d'âne ou d'un indicateur de vitesse au passage à piétons devant l'École St-David pour aider à diminuer la vitesse.
- 4) Le 12 mai 2021, Transports adaptés Saguenay Nord, transmettant à la Municipalité, le rapport de leurs états financiers 2020.
- 5) Le 17 mai 2021, la Société de la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA), invitant la Municipalité à participer au Mois de la SLA qui se tiendra du 1^{er} au 30 juin 2021 en sensibilisant la communauté.
- 6) Le 19 mai 2021, M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, informant la Municipalité qu'un dépôt de 22 707 \$ lui sera remis dans le cadre de la quote-part du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ.
- 7) Le 20 mai 2021, Mme Ann-Frédick Lavoie, présidente du Festival Gymkhana de Falardeau, informant la Municipalité de l'annulation de l'édition 2021 de ce Festival et sollicitant une subvention de 8 000 \$ pour aider à couvrir les frais encourus d'assurance pour les membres du comité et des biens ainsi que les frais de comptabilité pour des achats effectués lors de l'année financière 2019-2020.
- 8) Le 25 mai 2021, M. Claude Gaudreault, président de l'Association du Club de la petite truite du Bras-du-Nord, sollicitant de la Municipalité un appui financier pour aider à défrayer les coûts de réparations sur les chemins de ce secteur.
- 9) Le 24 mai 2021, M. Patrice Tremblay, président de l'Association de la Rivière Valin, sollicitant de la Municipalité un appui financier pour aider à défrayer les coûts d'entretien sur les chemins de ce secteur.

162-2021

Association du Club de la petite truite du Bras-du-Nord – Appui financier – Réparations des chemins.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à l'Association du Club de la petite truite du Bras-du-Nord, un appui financier non-récurrent équivalent à 20 % du revenu de taxes nettes générées par ce secteur, afin d'aider à l'entretien des chemins de ce secteur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

163-2021

Association de la Rivière Valin – Appui financier – Entretien des chemins.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à l'Association de la Rivière Valin, un appui financier non-récurrent équivalent à 20 % du revenu de taxes nettes générées par ce secteur, afin d'aider à l'entretien des chemins de ce secteur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

164-2021

Acceptation des comptes – Au 7 juin 2021.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

39777 - Dépanneur St-David enr.	540,06 \$
39778 - Hydro Québec	7 481,75
39779 - Location d'outils Simplex	601,56
39780 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 753,32
39781 - Dépanneur St-David enr.	721,73
39782 - Dumont-Poirier, Catherine	207,23
39783 - Hydro-Québec	1 464,14
39784 - Municipalité de Falardeau	179,04
39785 - Vidéotron S.E.N.C.	465,53
39786 - Bell mobilité inc.	493,72
39787 - Coop. de travail du Mont Victor-Tremblay	5 000,00
39788 - Dépanneur St-David enr.	676,90
39789 - Hydro-Québec	3 714,33
39790 - Lavoie, Marc	408,83
39791 - 9190-0738 Québec inc.	2 567,25
39792 - Association des propriétaires du village alpin	1 566,50
39793 - Déneigement H.P. Grenon inc.	975,35
39794 - JRM excavation	69 594,98
39795 - JRM excavation	7 150,00
39796 - Valineige SA	26 522,12

39797 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	373,99
39798 -	JRM excavation	44 068,69
39799 -	JRM excavation	4 138,00
39800 -	Annulé	0,00
39801 -	Dépanneur St-David enr.	982,55
39802 -	Hydro-Québec	3 279,92
39803 -	Ministre des finances	146,00
39804 -	Bell Canada	64,39
39805 -	Dépanneur St-David enr.	398,55
39806 -	Hydro-Québec	4 718,04
39807 -	Ministère du Revenu du Québec	21 951,57
39808 -	Receveur général du Canada	8 078,87
39809 -	Tremblay, Kathleen	45,98
39810 -	Vidéotron S.E.N.C.	215,52
39811 -	9190-0738 Québec inc.	4 526,57
39812 -	ADT Canada inc.	113,65
39813 -	Archambault	137,33
39814 -	Aréo-feu ltée	124,75
39815 -	Astus inc.	144,87
39816 -	Batterie spécialité	155,22
39817 -	Bell Canada	1 236,99
39818 -	Blackburn et Blackburn inc.	864,00
39819 -	Caouette informatique inc.	69,20
39820 -	Capitale gestion financière	25,44
39821 -	Centre alternateur démarreur L.T.	68,88
39822 -	Annulé	0,00
39823 -	Annulé	0,00
39824 -	Annulé	0,00
39825 -	Annulé	0,00
39826 -	Centre du Bricoleur (Le)	4 015,14
39827 -	Chloratech inc.	4 576,97
39828 -	Conseiller forestier Roy inc.	5 691,26
39829 -	Construction S.R.B.	1 276,32
39830 -	Coopérative nationale de l'information indépendante	1 129,06
39831 -	Culligan inc.	4 524,27
39832 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	11 391,15
39833 -	Deschênes, André	500,00
39834 -	Développement Falardeau	9 772,88
39835 -	Distribution Cuisi-Lam inc.	1 552,16
39836 -	Duchesne Gaston, entrepreneur	1 805,11
39837 -	Ébénisterie Claude Tremblay	5 196,87
39838 -	Annulé	0,00
39839 -	Eurofins Environex	2 704,25
39840 -	Événements 2M inc.	1 149,75
39841 -	Excavation Claude Larouche inc.	20 513,35
39842 -	Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52
39843 -	Fonds d'information sur le territoire	115,00
39844 -	Forestier N.S.R.	1 011,78
39845 -	Fournitures de bureau M.S.	476,37
39846 -	Gagnon, Marc	135,00
39847 -	Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	7 500,37
39848 -	Gesticonfort inc.	682,77

39849 - Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres	1 609,65
39850 - Global TI/Bell	454,15
39851 - GLS logistics systems Canada ltd	196,75
39852 - Groupe sports Inter plus	724,30
39853 - Hetek solutions inc.	287,44
39854 - Hydro-Québec	6 985,72
39855 - L'Imprimeur	831,27
39856 - Info page inc.	107,44
39857 - Inter-Lignes	954,01
39858 - JRM excavation	5 955,71
39859 - J. Sirois électrique inc.	307,11
39860 - Maltais & Ouellet	122,76
39861 - Ministre des finances	4 139,10
39862 - M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	148 496,00
39863 - Nettoyage conduits souterrains inc.	308,14
39864 - Nutrinor	2 686,74
39865 - Nutrite belle pelouse	12 094,68
39866 - Pic construction co. Ltée	1 977,49
39867 - Pièces d'autos Ste-Geneviève	620,89
39868 - Portes de garage Saguenay Balzac	1 334,04
39869 - Produits B.C.M. Ltée	3 241,69
39870 - Produits sanitaires Lépine inc.	643,73
39871 - Quincaillerie Brideco ltée	9,34
39872 - Régie des matières résiduelles	2 252,94
39873 - Sanidro inc.	2 679,83
39874 - Secuor inc.	136,54
39875 - Serrurier Y.C. Fillion inc.	1 346,76
39876 - Services Matrec	32 024,56
39877 - Société canadienne des postes	1 526,83
39878 - S.P.I. sécurité inc.	1 743,23
39879 - SSQ, société d'assurance-vie inc.	7 753,32
39880 - Stantec experts-conseils ltée	2 299,50
39881 - Station service Mercier et frères inc.	2 705,94
39882 - Storrer, Loïc	8,00
39883 - Thermoshell	1 110,48
39884 - Thibault et associés	781,83
39885 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	1 322,36
39886 - Uniréso Télécom inc.	195,35
39887 - Variétés L.C.R. inc.	1 648,48
39888 - Vincent Rivest, pharmacien inc.	115,25
39889 - WSP Canada inc.	7 795,31

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 26).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**